

Equipe Pluridisciplinaire de Maintien en Emploi



“

*Définir un nouveau cadre
de travail ou projet
professionnel pour maintenir
en emploi*

”

L'EPME est un dispositif qui a pour objectif d'accompagner les agents dans la définition d'un nouveau projet professionnel, d'une reconversion ou d'une mobilité avant la déclaration d'inaptitude.

QUI PEUT Y FAIRE APPEL ?

- ▶ Les personnes en **usure professionnelle** (psychologique ou physique) avec un risque d'inaptitude à plus ou moins long terme.
- ▶ Les personnes travaillant sur des **métiers à risques** (ATSEM, agent d'entretien, aide-soignant,...).
- ▶ Les personnes ne pouvant reprendre leur poste suite à une **absence pour raison de santé**.

QUELS SONT LES AXES DE L'EPME ?

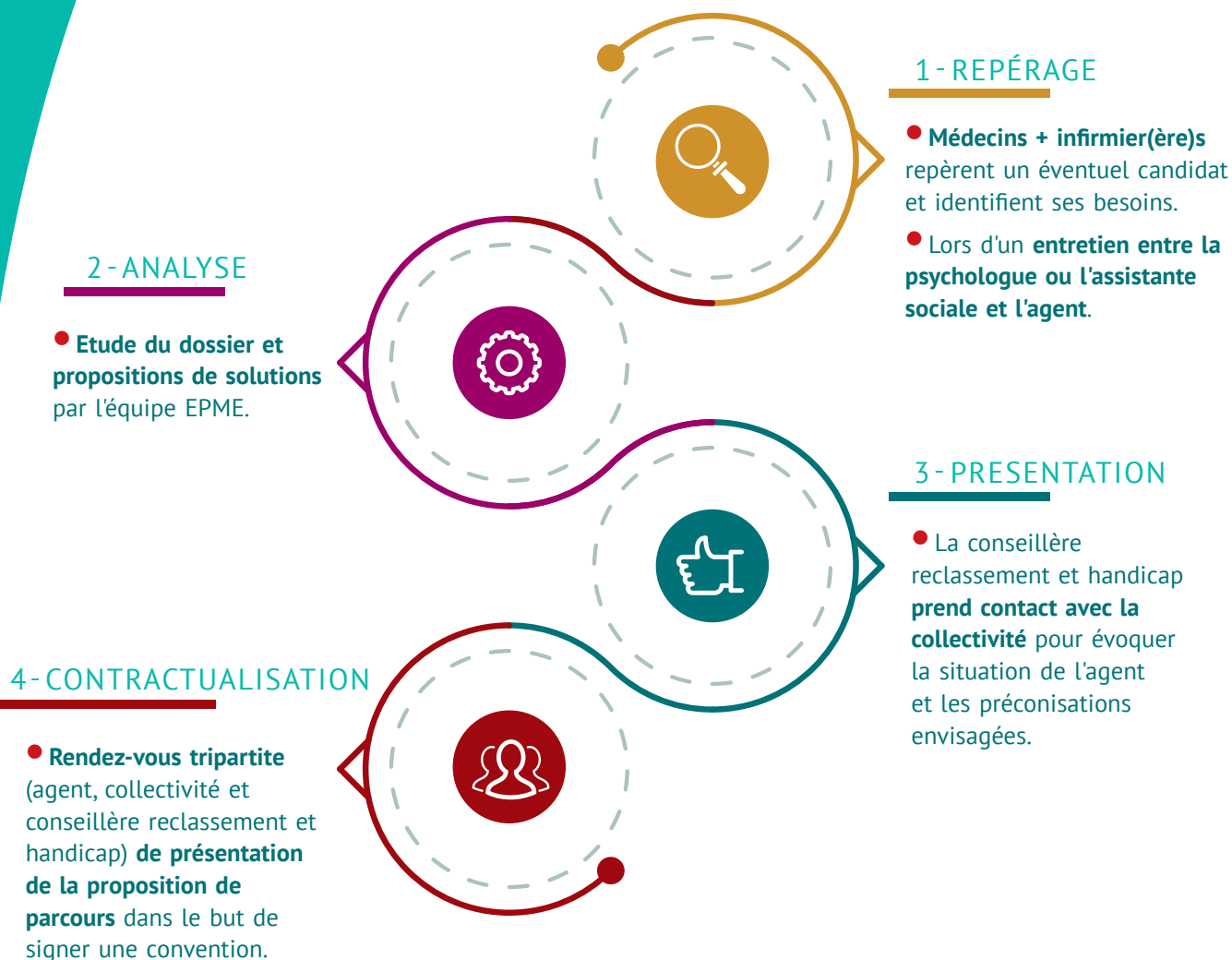
- ▶ La **prévention de l'usure professionnelle et de l'inaptitude** en tenant compte de la qualité de vie au travail des agents, mais aussi de leur évolution dans le cadre de la transition professionnelle.
- ▶ La **lutte contre l'absentéisme** et la réduction des coûts de ces absences pour les collectivités.

UN DISPOSITIF PLURIDISCIPLINAIRE COMMENT L'INTÉGRER ?

Chaque situation traitée est abordée à travers les différents aspects de santé, d'aménagement de poste, de projet, de mobilité, de réglementation, d'approche psychosociale.

- ▶ Le repérage des potentiels candidats est effectué par :
 - Les médecins du travail
 - Les infirmier(ère)s de santé au travail
 - La Mission d'Accompagnement Psycho-Social (MAPS) composée de psychologues du travail et d'assistante sociale du travail.
- ▶ La présentation de la situation de l'agent est réalisée en réunion EPME suite à un entretien diagnostique MAPS / agent. L'équipe pluridisciplinaire est composée de :
 - La MAPS
 - Les médecins du travail
 - Le secrétariat des instances médicales
 - Le service statuts-rémunération
 - La conseillère reclassement et handicap
 - En fonction des dossiers : service prévention, infirmier(ère)s de santé au travail

LES ETAPES D'UN DOSSIER EPME UN PARCOURS ENTRE AGENT, COLLECTIVITÉ ET CDG 35



Contact
Secrétariat
MAPS

► Mission d'Accompagnement Psycho-Social (MAPS)
maps@cdg35.fr
Tél : 02 99 29 76 93

CDG 35

Village des collectivités
territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600
35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CX
Tél. 02 99 23 31 00 - Fax 02 99 23 38 00
contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr